

## Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

Date de convocation : 21 JUIN 2024

Date d'affichage : 21 JUIN 2024

Membres en exercice	29
Membres présents	19
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaients présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoint – M. CHASTAING, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, Mme TRAN, M. ROCHER, M. ALLET, Mme LACAGNE, Mme DUTOUQUET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme MOROSAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MOLLIERE pouvoir à M. MAIRE, M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme LECLERC, Mme DANIN pouvoir à M. CHASTAING, M. ENJALBERT pouvoir à Madame Céline VILLECOURT, Mme YOT pouvoir à M. ROCHER.

**Absents** : Mme NGO DJOB, Mme MONET.

**Secrétaire de séance** : M. SEFRIN

N° DEL-2024-061

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'article R 2324-30 du code de la santé publique et suivants,

VU le règlement de fonctionnement du multi-accueil adopté en Conseil Municipal du 6 juillet 2023

VU le nouveau projet de règlement travaillé en concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

VU l'avis favorable de la commission permanente Enfance Jeunesse en date du 13 juin 2024

CONSIDERANT que le nouveau règlement permet de préciser certaines informations afin de se conformer aux nouvelles réglementations de la CAF ainsi qu'au décret N°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant,

CONSIDERANT que le nouveau règlement prendra effet le 26 août 2024

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame Vanessa Leclerc,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement du Multi-Accueil

**Article 2 :** AUTORISE Madame Le Maire à signer le nouveau règlement

**Article 3 :** DIT que le nouveau règlement sera appliqué et diffusé à compter du 26 août 2024

**Article 4 :** ABROGE en conséquence le règlement actuel à cette même date

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations

Céline VILLECOURT – Maire

